rogue pour les pêcheries de sardines; mais le plus souvent elle est transportée par des navires norwégiens, et le contre-coup des bonnes ou mauvaises années de pêcherie en Bretagne se fait vivement sentir à Berghen.

Il y aurait, à propos du commerce de Berghen, de curieuses études à faire sur la propriété maritime de ce petit royaume de Norwége, qui compte à peine deux millions d'habitants, et a trente mille matelots. Cette prospérité tient en grande partie aux lois des douanes, qui, n'ayant à protéger aucun produit indigène, admettent, moyennant un faible droit, tous les produits étrangers, et assurent ainsi le chargement de retour. En outre, les navires construits en sapin coûtent moins cher, et permettent aux Norwégiens de donner le fret à plus bas prix. Plusieurs personnes intéressées dans le commerce maritime, nous ont assuré qu'elles retiraient de leurs fonds un bénéfice net de dix ou douze pour cent.

Le gouvernement norwégien vient de former à Berghen un chantier pour la marine militaire. Il y a déjà cinq vastes hangards sous chacun desquels on doit construire quatre canonnières. L'entrée de ces chantiers est à panneaux mobiles, de manière à pouvoir lancer les navires et les remettre à l'abri avec promptitude. Les bâtiments légers sont destinés à prolonger et à défendre les entrées des golfes profonds qui coupent la côte de Norwége. Ce système a l'avantage de nécessiter peu de fortifications permanentes. Berghen doit avoir quarante canonnières qui seront armées chacune de deux canons obusiers lançant des projectiles de 60 livres, et montées chacune par soixante hommes d'équipage; elles bordent seize avirons de chaque côté, et sont mâtées les unes en brick, les autres en lougre.

L'année dernière, à Drontheim, nous avons vu un chantier pareil qui devait aussi contenir quarante canonnières. Ces bâtiments, aidés de quelques navires à vapeur, dont le nombre augmente sans cesse en Norwége, sont un puissant moyen de défense, et on nous a assuré que plusieurs fois les frégates anglaises avaient été obligées de se retirer devant cette artillerie volante.

La population maritime de la Norwége est assujettie à l'inscription maritime et aux livrées périodiques comme celle de France.

La flotte de guerre ne compte à présent qu'une seule frégate et une dizaine de bricks. L'état n'a pas d'armements permanents. Tous les ans on arme un bâtiment pour l'instruction des élèves de marine, et les officiers sont appelés à servir à leur tour de rôle sur le navire. Le nombre des lieutenants de vaisseau est de vingt, celui des enseignes de vingt aussi; le cadre des officiers supérieurs dans le même rapport. Ils n'avancent dans leurs grades qu'à l'ancienneté.

COLONIES FRANÇAISES.

(Voy., 1839, la Martinique, p. 225 et 241; la Guadeloupe, 298; la Guyane française, 382; — Etablissements français dans l'Inde, 133, 143, 182.)

ILE BOURBON.

L'île Bourbon est située dans l'Océan oriental ou mer des Indes, à 55 lieues de l'île Maurice (autrefois île de France) à 140 lieues de Madagascar, à 500 lieues de la côte orientale d'Afrique, et à 1020 lieues de Pondichéry. On évalue approximativement sa distance du port de Brest à 3250 lieues marines. La durée moyenne de la traversée de France à Bourbon est de 90 jours.

La plus grande longueur de l'île, de l'extrémité nord à l'extrémité sud, est d'environ 62 kilomètres (14 lieues de 25 au degré), sa plus grande largeur, d'environ 40 à 44 kilomètres (9 à 10 lieues); sa superficie est d'environ 231 550 hectares; sa forme est elliptique; elle s'allonge du N.-O. au S.-E., et paraît s'exhausser autour de deux centres principaux, que marquent, d'une part, le *piton des neiges*, de l'autre, le *piton de fournaise*, deux anciens volcans; le second fume encore.

L'île Bourbon fut découverte, en 1545, par des navigateurs portugais, qui la nommèrent *Mascarenhas* du nom de leur chef. Ils la trouvèrent déserte et n'y formèrent aucun établissement. M. de Pronis, agent de la Compagnie des Indes Orientales à Madagascar, prit possession de Bourbon, en 1642, au nom du roi de France. En 1649, M. de Flacourt, son successeur, prit de nouveau solennellement possession de l'île au nom du roi, et changea le nom de *Mascareigne*, qu'elle portait alors, en celui de *Bourbon*.

Pendant assez long-temps, l'île ne fut fréquentée que par des flibustiers de la mer des Indes; mais en 1664, Louis XIV ayant concédé Madagascar et ses dépendances à la Compagnie des Indes Orientales, cette Compagnie envoya, dès l'année suivante, à Bourbon, vingt ouvriers français, sous les ordres d'un chef nommé Regnault. Le bien-être et la salubrité qu'y trouvèrent ces nouveaux colons attirèrent et fixèrent sur le territoire de l'île plusieurs matelots des bâtiments qui y relâchaient, et même quelques flibustiers. Ce commencement de colonisation détermina le gouvernement à envoyer de France des orphelines pour être mariées aux habitants. Un petit nombre de Français de Madagascar, échappés aux massacres du fort Dauphin, vint encore, en 1673, accroître la population de l'île. Enfin, en 1688, les projets de colonisation de divers Européens y furent favorisés par la concession de vastes terrains. L'île Bourbon devint alors une des échelles de l'Inde, et les navires allant à Madagascar eurent ordre d'y toucher.

Vers 1710, la Compagnie des Indes, à qui la cession expresse de la propriété de l'île Bourbon avait été faite par le gouvernement, y établit une administration régulière.

A cette époque, la population de l'île s'élevait à 2000 individus. Malheureusement Bourbon n'avait pas de port; l'île de France en possédait un excellent: cette colonie, que les Hollandais avaient occupée de 1640 à 1712 sous le nom d'île Maurice, devint, en 1735, le siége du gouvernement des deux îles. En 1764, elles furent l'une et l'autre rendues au roi, qui nomma pour les administrer un gouverneur et un intendant.

C'est à M. Poivre que fut due l'organisation complète de toutes les branches de service. Quand ce grand administrateur arriva à l'île de France comme intendant-général, le 14 juillet 1767, il trouva cette île et celle de Bourbon dans un anéantissement presque total; l'agriculture, le commerce, tout avait été également négligé; il parvint à tout rétablir. Il s'occupa surtout de ranimer l'agriculture, et il introduisit ou propagea à Bourbon beaucoup de végétaux précieux, tels que le giroflier, le muscadier, le poivrier, le cannelier, le riz sec, le bois noir, etc. Le café avait été précédemment apporté de l'Yémen à Bourbon, et la culture du tabac, ainsi que celle des grains nourriciers et l'éducation des bestiaux, étaient depuis long-temps les principaux objets des travaux des colons.

En 1789, la population de Bourbon se composait de plus de 60 000 individus, dont 10 000 blancs, 1200 affranchis et 50 000 esclaves. Les effets de la révolution n'eurent point d'influence funeste sur la prospérité de la colonie. Pendant treize ans, la colonie se gouverna elle-même, bien qu'elle suivît sous beaucoup de rapports le mouvement politique de la métropole: une assemblée dite *coloniale* avait remplacé le gouverneur. Sept à huit années s'écoulèrent sous ce régime sans qu'il y eût d'ouragans, et la culture des denrées coloniales s'en ressentit avantageusement. L'île Bourbon, dont le nom avait été changé par le gouvernement républicain en celui d'île de *la Réunion*, s'enrichit aussi par les prises de ses corsaires, et par l'admission des

ME. 2009. 03. 63

navires étrangers dans ses rades. En 1801, la population de cette île s'élevait à 80 000 âmes. La même année, la culture du caféier produisit 7 000 000 de livres.

Après la paix d'Amiens, le général Decaen fut nommé capitaine-général des établissements français au-delà du cap de Bonne-Espérance. Un commandant particulier et un sous-préfet colonial furent établis à Bourbon, et l'assemblée coloniale cessa ses fonctions.

En 1806, l'île Bourbon changea encore de nom : elle s'appela l'île *Bonaparte*. En 1806 et 1807, les récoltes manquèrent. Par suite de la guerre maritime, les croisières ennemies se multiplièrent, et toute communication à l'extérieur fut interceptée. Dans cette situation, les deux îles eurent beaucoup à souffrir, et bientôt elles tombèrent au pouvoir de l'ennemi. Les Anglais s'emparèrent, le 8 juillet 1810, de l'île Bourbon, et le 3 décembre suivant de l'île de France, qui reprit depuis lors le nom de Maurice.

L'île Bourbon fut rétrocédée à la France le 6 avril 1815, en vertu du traité de paix signé à Paris le 30 mai 1814; le même traité céda l'île de France à la Grande-Bretagne.

Le 12 juillet 1815, la nouvelle du retour de Napoléon en France arriva dans la colonie; mais le gouvernement et les troupes se déclarèrent en faveur du maintien de l'autorité royale. Le 5 octobre suivant, une escadre anglaise tenta vainement de ressaisir l'île. Le 28 octobre 1815, la nouvelle de la rentrée de Louis XVIII à Paris arriva à Bourbon, et dès lors l'état de guerre cessa.

Depuis 1822, et surtout depuis 1826, l'agriculture et le commerce ont fait des progrès considérables dans la colonie. Lors de la reprise de l'île, la totalité des terres cultivées était de 45 000 ou 50 600 hectares; en 1836, ce chiffre s'élevait à plus de 65 000 hectares, divisés entre les cultures suivantes :

En cannes à sucre	14 530 hectares.
En caféyers	4 179
En cacaoyers	28
En girofliers et autres arbres à épices	2 980
En céréales et autres grains nourriciers	31 090
En vivres du pays	12 424

L'étendue des bois et des forêts de Bourbon est évaluée à un peu plus du quart de la superficie totale de l'île. Les arbres les plus communs des forêts sont : le *bois de natte*, le *takamaaka*, le *tan*, le *bois blanc*, le *palmiste*, le *bois de pomme*, le *bois d'écorce blanche*, le *bois de nèfle*, et le *bois de gouyave*. On compte dans la colonie 41 espèces de bois propres aux constructions et aux arts.

Il y a à Bourbon dix-sept petites rivières, aucune d'elles n'est navigable. Les principales sont : la rivière de Saint-Denis, la rivière des Pluies, la rivière Sainte-Suzanne, et celle du Mât.

Si l'île avait un bon port elle pourrait s'élever au même degré de prospérité que notre ancienne colonie de l'île de France; mais elle n'a que des rades foraines, peu commodes pour l'attérage, sans sûreté pour le mouillage, et d'où l'on est obligé d'appareiller aux moindres bourrasques.

Une grande route fait le tour de l'île, et passe dans tous les cantons, en suivant presque partout le bord de la mer; on la nomme indifféremment *route royale* ou *route de ceinture*. Son développement est de 207 519 mètres. Au-dessus de cette route est une autre route qu'on appelle *chemin de ligne*, et qui forme une seconde ceinture; elle est moins large et plus sinueuse que la première avec laquelle elle communique souvent par d'autres chemins ou sentiers qui suivent assez ordinairement les limites des habitations, et qui ont pris le nom de *chemins de borne*.

Bourbon est partagée en deux grands arrondissements, dont la circonscription est déterminée par deux divisions naturelles de l'île, la *partie du vent* et la *partie sous le vent*.

Les deux villes principales sont : la *ville de Saint-Denis* et la *ville de Saint-Paul*. La première est le chef-lieu de la colonie, et est située au nord de l'île, sur le bord de la mer; on y compte 12 000 habitants. La seconde est située au sud et également au bord de la mer; elle renferme 10 000 habitants.

Depuis quelques années, un nouveau quartier s'est formé au centre de l'île, dans une vallée entourée circulairement par de hautes montagnes, formant une sorte de rempart naturel et inaccessible. La fertilité du sol y est partout remarquable : l'air y est très sain; une source d'eau thermale a été découverte au fond de ce vaste cirque. L'hiver y est encore plus doux que celui de Toulon : l'été est pareil à celui de Bordeaux. Ce lieu a reçu le nom de *Salazie*, à cause de sa position auprès des montagnes des Salazes.

Au reste, l'île Bourbon tout entière, quoique placée sous la zone torride, est un des pays les plus sains de l'univers. Son beau ciel, son air pur, la douceur de son climat, l'abondance de ses eaux, la fraîcheur de ses brises, tout concourt à en faire un séjour agréable et salubre. On n'y connaît aucune maladie endémique; les fièvres tenaces et les fièvres intermittentes y sont ignorées; presque toutes les maladies y sont presque plutôt l'effet de l'imprévoyance que d'une influence quelconque du climat. Les vieillards de l'un et de l'autre sexe n'ont presque point de caducité; les maladies propres aux climats chauds ne s'y montrent que très rarement avec la violence qui les rend si redoutables dans l'Inde. Dans la France continentale, qui n'a rien à envier à aucun pays de la terre sous le rapport de la salubrité, le chiffre moyen des mortalités annuelles est de 2, 53 p. 100, ou environ un 50e de la population totale. A Bourbon, la proportion est encore plus favorable, puisqu'elle n'est que de 2, 56 p. 100, ou environ un 42e.

Il ne faut pas toutefois s'exagérer l'égalité de la température. De décembre en mai, on a des chaleurs assez fortes à supporter, et les pluies tombent en abondance. Quelquefois il survient des ouragans funestes aux cultures et aux navires qui se trouvent sur les côtes. Les deux derniers ouragans les plus désastreux ont été ceux de 1786 et de 1806.

La population de l'île Bourbon s'élevait, au 1er janvier 1837, à 109 530 individus, dont 39 817 libres et 69 513 esclaves : la population flottante est de 5 ou 600 individus.

Pendant l'année 1836, le montant des marchandises françaises ou étrangères importées dans la colonie a été de 13 268 481 fr.; celui des exportations de la colonie a été de 17 409 732 fr.

Le conseil colonial de Bourbon se compose de trente membres, élus pour cinq ans par les colléges électoraux. Les conditions d'éligibilité sont de payer 400 fr. de contributions directes et d'avoir 30 ans. On est électeur à 25 ans si l'on paie 200 fr. de contributions directes.

Il existe à Bourbon un collége établi à Saint-Denis, un pensionnat pour les garçons à Saint-Paul, et environ cinquante écoles fréquentées par 2 316 élèves des deux sexes. Saint-Denis possède une bibliothèque qui, en 1833, ne possédait que 3 772 volumes. On compte trois imprimeries et quatre journaux : *l'Indicateur colonial*, gazette officielle; *le Glaneur*, *la Feuille hebdomadaire de l'île Bourbon*, et *le Conservateur*.

LES JEUX DANS L'ANCIENNE GRÈCE.

Il y avait trois jeux solennels en Grèce : on attribuait leur institution aux quatre plus fameux héros de l'antiquité : Hercule, Thésée, Castor et Pollux : c'étaient les jeux olympiques, les néméens et les isthmiques. Dans ces jeux qu'on célébrait avec une magnificence incroyable, et qui attiraient de toute la Grèce et de tous les pays voisins une prodigieuse multitude de spectateurs et de combattants, on ne donnait aux vainqueurs qu'une simple couronne